

Organisation de l'enseignement facultatif « Chorale » 2020/2021



1. ORGANISATION :

LA CHORALE EST OUVERTE À TOUS LES ÉLÈVES de la 6^{ème} à la 3^{ème} SANS AUCUN PRÉREQUIS !

1 heure de cours par semaine inscrite dans l'emploi du temps

+ quelques répétitions exceptionnelles pour préparer les concerts.

2. LE PROGRAMME :

Interpréter un projet musical collectif : Acteur de toute la chaîne de création artistique, l'élève développe une identité artistique personnelle et apprend à la mettre au service du groupe.

Il découvre progressivement un projet visant un objectif stimulant : les concerts, présentations publiques d'un travail abouti et artistiquement revendiqué.

La réalisation envisagée s'enrichit et se précise au fil des répétitions à la lumière des découvertes, apprentissages et propositions des choristes.

Écouter pour chanter : L'élève développe une conscience de la globalité musicale et en tient compte pour ajuster sa production. Dans cet objectif, le travail mené engage à : rester attentif à sa propre production, contribuer à un unisson de qualité et tenir sa partie dans un contexte polyphonique, écouter d'autres chœurs pour améliorer sa production et progresser.

Maîtriser le geste vocal : L'élève développe des capacités d'expression adossées à des connaissances et techniques, capacités qu'il peut réinvestir dans divers répertoires avec la même recherche permanente de qualité musicale et artistique : connaissance de l'appareil vocal : posture, respiration, articulation... et développement de techniques et de méthodes vocales.

Investir l'espace scénique : Le concert étant une des clefs de l'implication de l'option chorale, chacun développe sa présence à la scène et se prépare au mieux à cette finalité. Plusieurs compétences sont mobilisées : le contrôle de la posture corporelle, la concentration combiner et préserver un geste vocal maîtrisé avec d'autres actions maîtriser tous les éléments d'un concert et la façon dont ils s'articulent.

3. ACTIVITÉS DE L'ANNÉE :

Pratique vocale collective hebdomadaire + ateliers de pratiques artistiques

4. ÉVALUATION :

L'option chorale sera mentionnée dans le bulletin comme toutes les autres matières enseignées et validera les compétences du socle commun. En 3^{ème}, l'option chorale pourra valoriser le diplôme national du brevet (jusque 20 points supplémentaires !). Possibilité de présenter les différents projets pour l'oral de soutenance.

La thématique retenue pour l'option cette année est : « **MUSIQUE ET SPORT** »

Pour découvrir les chansons prévues au programme, flashez le QR code !